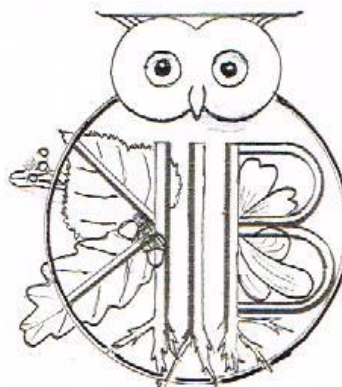


Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com/>
Salon du chiot au Centre de Convention



Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Président du SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU GENEVOIS
Domaine de Chosal ; 92 rue Ada Byron
Archamps Technopole
74166 S^T JULIEN en Genevois Cedex

Annemasse, le 5 septembre 2018

Monsieur le Président,

Notre association de défense de la cause animale et de l'environnement a été choquée de voir organisé les 2 et 3 juin 2018 au Centre de Convention d'Archamps un Salon du chiot (1).

Vous n'ignorez pas que cette « promenade du dimanche » pour aller voir des animaux exposés, triste spectacle, entraîne trop d'occasions de se laisser tenter. Combien d'achats irréfléchis, résultant d'un coup de cœur momentané ou du caprice d'un enfant, comme l'indique l'article du Dauphiné Libéré « Salon du chiot, des bouilles à faire craquer » (2)

La fourrière d'Arthaz euthanasie chaque année des centaines d'animaux qui ont été lâchement abandonnés, parfois sur une aire de repos d'autoroute ou attaché à un arbre dans un bois, le vouant ainsi à une mort certaine. Des amis des animaux en ont recueilli au Salève, ce n'est pas un fantôme.

Pour notre part, chaque année à la fin de l'été, depuis 2008, nous tenons un stand pour la Journée des Animaux Sans Foyer (International Homeless Animals Day, ISAR 2018) (3). En 2018, ce sera le 7 septembre (4).

C'est l'occasion de rappeler aux passants qu'un animal n'est pas un objet que l'on offre à Noël pour l'abandonner quand il devient encombrant au moment des vacances.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions que cet évènement ne soit pas renouvelé au Centre de Convention, ni d'ailleurs organisé dans une autre commune.

Dans ce sens, nous aimerions savoir si, dans le cahier des charges, sont mentionnés quels types d'évènements peuvent être organisés au Centre de Convention.

Nous avons l'exemple à Annemasse du complexe Martin Luther King, qui dépend de la ville tout comme le Centre de Convention dépend du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois. La mairie d'Annemasse note, page 6/14 du règlement Intérieur du complexe Martin Luther King «Aucune salle n'est utilisable pour une activité ou manifestation avec des animaux» (4). Ce texte a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2016.

Nous nous permettons de vous demander d'introduire dans le cahier des charges une clause interdisant des évènements avec des bêtes.

Un animal n'est pas un objet, qu'il soit un chat de gouttière, un batard ou un chien de race.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à notre courrier.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

les membres cofondateurs

Annexes

(1) <http://catedog.com/calendrier/salon-archamps-2018/>

(2) <https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2018/06/03/salon-du-chiots-des-bouilles-a-faire-craquer>

(3) <http://isaronline.org/ihad-international-events/>

(4) flyer

(5) <http://www.annemasse.fr/Culture/Service-Evenementiel/Complexe-Martin-Luther-King/Presentation-et-Reglement-interieur-du-complexe-MLK>